

Séance du 19 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf juin, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard, Pascal Moreau, Loïc Poupin.

Absent excusé : Mr José Albesa. Madame Solène LOYER a été nommée secrétaire.

2014-06-d1

Modification des Statuts du SIVAS

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du SIVAS pour le transformer en Syndicat mixte fermé avec substitution des communautés de communes aux communes membres lorsque cela est politiquement et juridiquement possible. Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de communes des portes de l'Anjou.

2014-06-d2

Achat d'un panneau d'affichage

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour l'achat d'un plan de la commune d'un montant de 544 € HT et deux propositions de panneau d'affichage : Planimètre bois pour 1024 € HT ou Panneau d'affichage type vitrine pour 1231 € HT

Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'achat et la mise en place d'un panneau d'affichage et décide d'imputer la somme en investissement au compte 2184

2014-06-d4

Délibération pour affectation en investissement

Monsieur le Maire informe le CM que suite au cambriolage de l'atelier communal, la commune a procédé à l'achat aux Ets Mariais de Brûlon

- d'une tondeuse John Deere R435 pour 565€ TTC

- d'une débroussailleuse FS90 pour 435€ TTC

Le Conseil décide d'imputer la somme en investissement au compte : **21578**

Monsieur le Maire informe le CM de l'achat auprès de la Sté CGED d'une guirlande d'éclairage pour les tentes de réception pour un montant de 701.66 euros TTC

Le Conseil décide d'imputer la somme en investissement au compte : **21578**

2014-06-d5

Répartition de la subvention du Comice

Lors de la réunion du 13 juin 2013, le conseil municipal avait accepté le don de l'association l'entente de la Charnie de 5776.85 € qui faisait suite à la réussite de l'organisation du Comice Chemiré-Joué. (La commune avait précédemment versé à cette association une subvention de 3000 euros pour l'organisation de cette manifestation)

Le Conseil municipal décide de répartir la somme comme suit :

Association Animation Loisirs 1200 €

Association des Aînés de Chemiré Génération mouvement : 500 €

ACSCEC : 500 €

La somme restante soit : 3576.85 euros est réinvestie dans du matériel qui pourra être utilisé par les associations de la commune : une tente de réception avec l'éclairage et une remorque de transport, ainsi qu'un panneau d'affichage.

2014-06-d6

Effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone à Etival en Charnie

Par délibération en date du 5 décembre 2013, le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant à Etival, (le conseil municipal acceptait de régler la participation pour l'enfouissement du réseau téléphonique estimée à 17 500€ HT à condition que le Conseil Général prenne en charge 100% de l'enfouissement du réseau moyenne tension qui était estimé à 65 000 € HT)

Ne pouvant prendre en charge à 100% l'enfouissement du réseau moyenne tension, le Conseil Général, propose un nouveau plan d'enfouissement du réseau.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 30 000 € HT et pour le génie civil de télécommunication de 19 150 € HT.

Conformément à la décision du Conseil Général en date du 8 octobre 2001 et du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 30% du coût HT soit 9000 € net pour l'électricité et 70% du coût HT soit 13 405€ Net par le génie civil de télécommunication.

France Télécom assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 70% par la commune et à 30% par le Conseil Général. Cette opération est estimée à 5 850 € HT.

Le cas échéant, la mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la commune.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal : (par 8 voix pour et 2 blanc)

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.
- accepte de participer à 30% du coût HT des travaux soit 9 000 € net pour l'électricité
- accepte de participer à 70% du coût HT des travaux soit 13 405 € net pour le génie civil de télécommunication,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

2014-06-d7

Décision modificative n°1

Le conseil municipal décide les modifications suivantes sur le budget de la commune

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
20413	Enfouissement de réseaux	9 000	021	Virt section Fct	11 924
2051	Concession droits logiciel	4			
21578	Matériel outillage	1 000			
2184	Mobilier (panneau affich)	630			
2184	Mobilier (plaque commé)	1 290			
Total		11 924	Total		11 924
FONCTIONNEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
61522	Entretien bâtiments	- 4 287	7411	Dotation forfaitaire	6 609
6574	Subventions aux assoc	2 200	74121	Dotation solidarité	644
023	Virt à section d'invest	11 924	74127	Dotation nat de pér	2 084
			752	Revenu des imm	500
Total		9 837	Total		9 837

2014-06-d8

Indemnité du Trésorier

L'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Le Conseil Municipal décide de recourir aux services de Madame Françoise Rolland, trésorière en qualité de conseiller économique et financier de la commune de Chemiré en Charnie, et décide de lui verser à compter de l'année 2014 l'indemnité de conseil au taux de 100%. Il lui sera également versé l'indemnité de budget pour la préparation et vérification des documents budgétaires. L'indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

2014-06-d9

Poste informatique

Afin de remplacer le poste informatique de la mairie, la commission informatique a étudié les devis des entreprises CONTY et FATECH.

La proposition de l'entreprise CONTY est retenue pour un montant de 860€ HT

Le conseil municipal décide d'imputer la somme en investissement au compte 2183

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 heures